## STATUTS REFONDUS

DE LA

## PROVINCE DE QUÉBEC, 1941

PROMULGUÉS ET PUBLIÉS EN VERTU DE LA LOI 5 GEORGE VI, CHAPITRE 15

# REVISED STATUTES

OF THE

### PROVINCE OF QUEBEC, 1941

PROMULGATED AND PUBLISHED IN VIRTUE OF THE ACT 5 GEORGE VI, CHAPTER 15

### VOLUME I



QUEBEC

IMPRIMÉ PAR—PRINTED BY RÉDEMPTI PARADIS

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI PRINTER TO THE KING'S MOST EXCELLENT MAJESTY



#### CHAPITRE 9

#### CHAPTER 9

Loi concernant les enquêtes sur An Act respecting Inquiries as to LES AFFAIRES PUBLIQUES Public Matters

Titre abrégé.

1. La présente loi peut être citée sous S. R. 1925, c. 8, a. 1.

1. This act may be cited as the *Public* Short le titre de Loi des commissions d'enquête. Inquiry Commission Act. R. S. 1925, title. c. 8, s. 1.

Nomination de commissaires.

2. Lorsque le lieutenant-gouverneur publiques, sur l'administration de la jus- of any part of the public business, the tice ou sur quelque matière importante administration of justice or any matter of se rattachant à la santé publique ou au importance relating to public health, or 16 Geo. V, c. 12, a. 1; 5 Geo. VI, c. 20, a. 1. S. 1925, c. 8, s. 2; 16 Geo. V, c. 12, s. 1;

2. Whenever the Lieutenant-Governor Appointen conseil juge à propos de faire faire une in Council deems it expedient to cause ment of enquête sur quelque objet qui a trait au inquiry to be made into and concerning sioners. bon gouvernement de la province, sur la any matter connected with the good gestion de quelque partie des affaires government of the Province, the conduct

bien-être de la population, il peut, par une to the welfare of the population, he may, commission émise à cette fin, nommer un by a commission issued to that effect. ou plusieurs commissaires pour conduire appoint one or more commissioners by cette enquête. S. R. 1925, c. 8, a. 2; whom such inquiry shall be conducted. R.

5 Geo. VI, c. 20, s. 1.

Serment.

3. Les commissaires ainsi nommés prêdevant un juge de la Cour supérieure:

"Je, A. B., jure que je remplirai les devoirs qui me sont imposés par les dis- and perform the powers and duties vested positions de la Loi des commissions d'en- in me by the provisions of the Public quête, (chap. 9 des Statuts refondus, Inquiry Commission Act (Chap. 9 of the 1941) au meilleur de ma connaissance Revised Statutes, 1941), according to the et de mon jugement. Ainsi Dieu me soit best of my knowledge and judgment. en aide!" S. R. 1925, c. 8, a. 3.

- 3. The commissioners so appointed Oath. tent au préalable le serment suivant, shall, before acting, take the following oath of office before a judge of the Superior Court:
  - "I, A. B., do swear that I will exercise So help me God." R. S. 1925, c. 8, s. 3.

Secrétaire. 4. Il est également loisible au lieutesecrétaire de la commission.

Personnel.

Les commissaires peuvent, avec l'autodes sténographes, commis et messagers.

4. The Lieutenant-Governor in Coun-Secrenant-gouverneur en conseil de nommer un cil may also appoint a secretary to the tary. commission.

The commissioners may, with the author-Personrisation du procureur général, employer ization of the Attorney-General, employ nel. stenographers, clerks and messengers.

Dépenses.

Ils peuvent aussi faire les autres dépenleurs devoirs.

Rémunération.

La rémunération des commissaires, du et des messagers doit être fixée par le lieu- shall be fixed by the Lieutenant-Governor tenant-gouverneur en conseil. S. R. 1925, in Council. R. S. 1925, c. 8, s. 4. c. 8. a. 4.

Séances.

5. Les commissaires doivent, dans un recueillie.

Avis.

Ils doivent donner avis de la date et du glais, publiés dans la localité la plus proche nearest to the place of meeting. du lieu de l'assemblée.

Ajournements.

Les commissaires ne peuvent ajourner ral. S. R. 1925, c. 8, a. 5.

Enquête.

6. Afin de découvrir la vérité, les commissaires peuvent, par tous les moyens lawful means as they may think best légaux qu'ils jugent les meilleurs, s'enqué- fitted to discover the truth, inquire into rir des choses dont l'investigation leur a the matters referred to them for investigaété déférée.

Rapport.

Aussitôt l'enquête terminée, ils doivent

Pouvoirs des commissaires.

7. La majorité des commissaires doit d'entre eux, en ce qui concerne les procé- them, shall have, with respect to the produres de cet examen, tous les pouvoirs ceedings upon the hearing, all the powers d'un juge de la Cour supérieure siégeant of a judge of the Superior Court in term. en terme. S. R. 1925, c. 8, a. 7.

Indemnités aux iuges.

S. Il est loisible au lieutenant-gouvertoute loi à ce contraire, telle indemnité Council may grant such indemnity as he Cour du banc du roi et de la Cour supé- Court of King's Bench and of the Superior rité des articles précédents. S. R. 1925, preceding sections. R. S. 1925, c. 8, s. 8. c. 8, a. 8.

They may also incur such further ex-Expenses nécessaires à l'accomplissement de penses as may be necessary for the per-ses. formance of their duties.

The salaries of the commissioners, secre-Salaries. secrétaire, des sténographes, des commis tary, stenographers, clerks and messengers

5. The commissioners shall, within a Meetings. délai raisonnable après leur nomination, reasonable time after their appointment, avoir des réunions pour tenir l'enquête, à hold meetings for the purposes of the l'endroit où la preuve nécessaire peut être inquiry, at the place where the necessary information is to be obtained.

They shall give notice of the time and Notice. lieu de leur première réunion dans deux place of their first meeting, in two French journaux français et deux journaux an- and two English newspapers published

The commissioners shall not adjourn Adjournl'enquête à plus d'une semaine, sauf quand the inquiry for a period of more than one ments. ils y sont autorisés par le procureur géné- week, unless they be duly authorized to that effect by the Attorney-General. R.S. 1925, c. 8, s. 5.

6. The commissioners may, by all such Inquiry.

As soon as the inquiry is completed, Report. faire un rapport du résultat de l'enquête they shall report the result, with all eviet de la preuve reçue au lieutenant-gouver- dence taken during the inquiry, to the neur en conseil, qui ordonne l'adoption Lieutenant-Governor in Council, who shall des mesures justifiées par la nature de la order such action to be taken in the matter preuve et du rapport. S. R. 1925, c. 8, a. 6. as shall be warranted by the evidence and report. R. S. 1925, c. 8, s. 6.

- 7. A majority of the commissioners Powers of assister et présider à l'examen des témoins, must attend and preside at the hearing commiset les commissaires ont, ou la majorité of witnesses, and they, or a majority of R. S. 1925, c. 8, s. 7.
- S. Any law to the contrary notwith-Indemneur en conseil d'accorder, nonobstant standing, the Lieutenant-Governor in nity to qu'il jugera convenable aux juges de la shall deem advisable to judges of the rieure nommés commissaires sous l'auto- Court, appointed commissioners under the

Assignation des témoins.

**9.** Les commissaires, ou l'un deux,

Compatémoins.

Ces personnes doivent comparaître et papiers, chèques, billets, documents et cheques, promissory notes, deeds and writtrôle, suivant la teneur des assignations. summons.

Assermentation.

Les commissaires ou l'un d'eux peuvent ainsi témoignage. S. R. 1925, c. 8, a. 9.

Défaut de comparaftre.

10. Toute personne, à qui une assipar une cour de justice. S. R. 1925, c. 8, of justice. R. S. 1925, c. 8, s. 10. a. 10.

Refus de répondre. refuse, sans raison valable, de répondre without just cause, sufficiently to answer suffisamment à toutes les questions qui any question that may be lawfully put puni en conséquence.

Immunité témoins.

Toutefois, nulle réponse donnée par une ne peut être invoquée contre elle dans une against him in any prosecution under witnesses. poursuite en vertu d'une loi de la Législa- any act of the Legislature, if the commisture, si les commissaires lui ont donné sioners have given him a certificate estabqu'elle a donné des réponses complètes et full and truthful answers to the satisfacvéridiques à la satisfaction desdits com- tion of the said commissioners. R. S. missaires. S. R. 1925, c. 8, a. 11.

**9.** The commissioners or any of them Summonpeuvent, par une assignation sous leur may, by a summons under his or their ing of signature, requérir la comparution devant hand or hands, require the attendance witnesses. eux, aux lieu et place y spécifiés, de toute before them, at a place and time therein personne dont le témoignage peut se rap- specified, of any person whose evidence porter au sujet de l'enquête, et contraindre may be material to the subject of inquiry, toute personne à déposer devant eux les and may order any person to bring before livres, papiers, documents et écrits qu'ils them such books, papers, deeds and writjugent nécessaires pour découvrir la vérité, ings as appear necessary for arriving at the truth.

Every such person shall attend and an-Persons to rution des répondre à toutes les questions qui leur swer all questions put to them by the attend. sont posées par les commissaires sur les commissioners touching the matter to matières qui font le sujet de l'enquête, et be inquired into, and shall produce, before produire devant les commissaires les livres, the commissioners, all books, papers, écrits qui leur sont demandés et qu'ils ings, required of him, and in his custody ont en leur possession ou sous leur con- or control, according to the tenor of the

The commissioners or any one of them Taking of exiger et recevoir le serment ou affirma- may require the usual oath or affirmation Oath. tion ordinaire de toute personne qui rend from every person examined before them, and may administer the same. R. S. 1925, c. 8, s. 9.

10. Any person on whom any sum-Default gnation a été signifiée en personne ou en en mons has been served, in person or by to appear. laissant copie à sa résidence ordinaire, qui leaving a copy thereof at his usual resifait défaut de comparaître devant les com- dence, who fails to appear before the commissaires, aux temps et lieu y mention- missioners, at the time and place specinés, peut être traitée par les commissaires fied therein, may be proceeded against de la même manière que si elle était en by the commissioners in the same manner défaut d'obéir à une citation (subpæna) as if he had failed to obey any subpæna ou à une assignation légalement émise or any process lawfully issued from a court

11. Quiconque refuse de prêter serment 11. Any person refusing to be sworn Refusal to lorsqu'il en est dûment requis, ou omet ou when duly required, or omitting or refusing, swear. peuvent légalement lui être faites, ou de to him, or to render any testimony in témoigner en vertu de la présente loi, est virtue of this act, shall be deemed to be censé commettre un mépris de cour et est in contempt of court and shall be punished accordingly.

No answer given, however, by any per-Protecpersonne ainsi entendue comme témoin son so heard as a witness, may be used tion of un certificat établissant qu'elle a réclamé lishing that he has claimed the right to le droit d'être exemptée de répondre, et be excused from answering, and has given 1925, c. 8, s. 11.

Refus de produire documents.

toute cour ou tout juge en semblables stances. R. S. 1925, c. 8, s. 12. circonstances. S. R. 1925, c. 8, a. 12.

13. Les commissaires ont droit d'altémoins. par l'enquête. S. R. 1925, c. 8, a. 13.

Pouvoir de faire faire des enquêtes.

14. Le bureau de la trésorerie et les de la province, les inspecteurs des prisons, Auditor, the inspectors of prisons, hosdes hôpitaux et autres institutions, tout pitals and other institutions, any inspecinspecteur des bureaux d'enregistrement tor of registry offices and any inspector of et tout inspecteur des bureaux publics et public offices, and each of such inspectors, chacun de ces inspecteurs, le chef d'un the head of the department or the persons département ou les personnes commises appointed by him, the Council of Educapar lui, le conseil de l'instruction publique tion and each of the Committees thereof et chacun de ses comités, ainsi que les com- and the commissioners appointed by them, missaires nommés par eux, le surintendant the Superintendent of Éducation, the sedu département de l'instruction publique and school inspectors, shall have, by law, et les inspecteurs d'écoles, ont, par la loi, the powers mentioned in sections 9, 10, les pouvoirs mentionnés dans les articles 11, 12 and 13. 9, 10, 11, 12 et 13.

Extension.

Le lieutenant-gouverneur peut, par ardans l'intérêt du service public, conférer visable in the interest of the public serv-8. a. 14: 16 Geo. V, c. 14, a. 19.

Enquêtes sur emploi des deniers publics.

**15.** Relativement à toute corporation que, une subvention ou un octroi du gou- whatsoever, a subsidy or grant from the vernement de la province, le lieutenant- Government of the Province, the Lieutengouverneur en conseil peut décréter la ant-Governor in Council may decree the conduite, par une ou des personnes qu'il conducting by one or more persons whom désigne, de la manière et avec les forma- he designates, in the manner and with the

- 12. Si quelqu'un refuse de produire, 12. If any person refuse to produce, Refusal to devant les commissaires, les papiers, livres, before the commisioners, any paper, book, produce devant les commissaires de produce, before the commisioners, any paper, book, produce documents ou écrits qui sont en sa posses- deed or writing in his possession or under ments. sion ou sous son contrôle, et dont les com- his control which they deem necessary missaires jugent la production nécessai- to be produced, or if any person be guilty re, ou si quelqu'un est coupable de mépris à of contempt of the commissioners or of l'égard des commissaires ou de leurs fonc- their office, the commissioners may protions, les commissaires peuvent procéder ceed for such contempt in the same manner sur ce mépris de la même manière que as any court or judge under like circum-
- 13. The commissioners may allow to Expenses louer à tout témoin cité à comparaître any witness summoned to appear before of witnesses devant eux, et résidant à une distance de them, and who resides at more than ten plus de dix milles de l'endroit où se fait miles from the place of examination, the l'enquête, ses frais réels de voyage et sa actual cost of his travelling expenses and pension durant le temps qu'il est retenu cost of maintenance during the time he is detained by the inquiry. R. S. 1925, c. 8, s. 13.
- 14. The Treasury Board and the com-Power to commissaires nommés par lui, l'auditeur missioners named by it, the Provincial hold inquiries. de l'instruction publique, les secrétaires cretaries of the Department of Education,

The Lieutenant-Governor may, by or-Extenrêté en conseil, lorsqu'il le juge à propos der-in-council, whenever he deems it ad-sion. les mêmes pouvoirs à tout autre bureau, ice, confer the same powers upon any corps ou personne qui en fait la demande, other board, body or person applying à l'effet de procéder aux enquêtes qui doi- therefor, for the purpose of any inquiry vent être faites par eux. S. R. 1925, c. to be made by such board, body or person. R. S. 1925, c. 8, s. 14; 16 Geo. V, c. 14, s.

15. Respecting any secular corpora-Inquiry séculière administrant un hôpital et ayant tion administering a hospital and having of public recu ou recevant, sous une forme quelcon- received or receiving, under any form monies.

Immunité des commissaires.

**16.** Les commissaires jouissent de la tout acte fait ou omis dans l'exécution de for any act done or omitted in the execuleurs devoirs. S. R. 1925, c. 8, a. 16.

Recours exclus

17. Nul bref d'injonction ou de pro-1925, c. 8, a. 17.

Copies des dépositions.

18. Des copies certifiées des témoignapar cent mots. S. R. 1925, c. 8, a. 18.

**19.** Le lieutenant-gouverneur en con-Durée de

cesser. S. R. 1925, c. 8, a. 19.

lités et pouvoirs qu'il décrète, de toute en-formalities and powers that he enacts, of quête sur la façon dont les deniers publics any inquiry into the way the public versés à telle corporation ont été, sont ou moneys paid to such corporation have seront dépensés. S. R. 1925, c. 8, a. 15; been, are or will be expended. R. S. 1925, 16 Geo. V, c. 12, a. 2; 1 Geo. VI, c. 85, a. 1. c. 8, s. 15; 16 Geo. V, c. 12, s. 2; 1 Geo. VI. c. 85, s. 1.

16. The commissioners shall have the Immumême immunité et des mêmes privilèges same protection and privileges as are con-nity of que les juges de la Cour supérieure, pour ferred upon judges of the Superior Court, sioners. tion of their duty. R. S. 1925, c. 8, s. 16.

17. No writ of injunction or prohibition No remehibition et nulle autre procédure légale or other legal proceeding shall interfere dies. ne peuvent entraver ou arrêter les procé- with or stay the proceedings of the comdures des commissaires à l'enquête. S. R. missioners in the inquiry. R. S. 1925, c. 8. s. 17.

18. Certified copies of the evidence tak-Copies of ges reçus par les commissaires peuvent être en by the commissioners may be obtained evidence. obtenues par toute personne qui en fait la by any person applying therefor, on demande, sur paiement de dix centins payment therefor at the rate of ten cents per hundred words. R. S. 1925, c. 8, s. 18.

19. The Lieutenant-Governor in Coun-Complel'enquête, seil fixe la date à laquelle les commissaires cil shall fix the date when the commis-tion of doivent compléter leurs travaux et leur sioners shall complete their labours and inquiry. rapport, et la limite des frais pour cha-reports, and the limit of the expenditure que commission; après cette date, toutes on such commission; after which date all les dépenses de la commission doivent expenses of the commission shall cease. R. S. 1925, c. 8, s. 19.